



Domaine de soutien : Economie bleue durable dans les zones côtières et développement des communautés de pêche et d'aquaculture

Mesure :

M12 - Aide à l'animation et au fonctionnement des GALPA

(OS 3.1)

Priorité du FEAMPA :

- 1 : Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques de la mer
- 2 : Contribuer à la sécurité alimentaire dans l'Union au moyen d'une aquaculture et de marchés compétitifs et durables
- 3 : Permettre la croissance d'une économie bleue durable et favoriser la prospérité des communautés côtières
- 4 : Renforcer la gouvernance internationale des océans et faire en sorte que les mers et océans soient sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable

Objectif Spécifique du FEAMPA :

Permettre une économie durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et favoriser le développement durable des communautés de pêche et d'aquaculture

Objectif Stratégique UE :

- b) une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie sans carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable ;
- e) une Europe plus proche des citoyens, par la promotion du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales.

Références réglementaires

Articles 11, 29, 30 et annexe III du règlement (UE) 2021/1139

Rappel du constat et des objectifs stratégiques du Programme Opérationnel

Cet objectif vise la croissance d'une économie bleue durable et la prospérité des communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones côtières. Ces zones correspondent à un périmètre géographique cohérent et contigu où se déroulent des activités portuaires, de pêche et d'aquaculture ou bien des activités économiques, culturelles ou sociales en lien avec ces filières.

Les enjeux pour la Région Occitanie

Le poids de l'économie bleue en Occitanie c'est 8 Milliards d'euros de chiffre d'Affaires, 44 400 emplois et 32 établissements. Parmi les 5 segments de l'économie bleue (Tourisme, Valorisation des ressources naturelles, Nautisme, Transports et activités portuaires (hors plaisance) et Recherche, innovation et ingénierie), le Tourisme représente 75% de l'économie bleue d'Occitanie.

Travailler sur le déséquilibre important entre les différents segments de l'économie bleue et notamment le tourisme et le nautisme versus les filières halieutiques, est un enjeu fort de cette nouvelle génération des stratégies de Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL).

Il est en effet important que les filières halieutiques puissent profiter de la dynamique et de la structuration existante (attractivité, savoir-faire, ingénierie) dans les autres filières et trouver des synergies afin de mieux valoriser leurs produits, leur image, leurs savoir-faire.

Avec notamment 8 millions de touristes par an en recherche de nouvelles expériences, d'authenticité, de culture, de découverte et de gastronomie, les interactions à trouver entre les filières sont primordiales au travers de cette mesure « Mise en œuvre des stratégies de Développement Local par les Acteurs Locaux ».

Stratégie régionale

La Région Occitanie contribuera à cofinancer, de façon annuelle, le fonctionnement et l'animation des GALPA, en apportant l'essentiel des contreparties nationales nécessaire à la mobilisation du FEAMPA, tout en permettant aux collectivités locales du territoire impliquées de cofinancer le fonctionnement des GALPA.

Les GALPA mettront en place **un journal des GALPAs à l'échelle régionale (4 fois par an)** permettant de communiquer sur la mise en œuvre de la stratégie et de mettre en lumière les projets phare et les réalisations. Ce support d'information devra garantir la lisibilité de la stratégie de la Région Occitanie en faveur des communautés de pêche et d'aquaculture au travers de la mesure DLAL FEAMP, des financements publics obtenus (Région, autres financeurs et FEAMPA).

Services concernés

Région Occitanie / Direction de la Mer / Service Aménagement Durable et Economie Littorale

Montant indicatif des crédits du domaine de soutien

FEAMPA : 750 000 €

Bénéficiaires éligibles :

Structures porteuses des GAL FEAMPA sélectionnés par la Région Occitanie à l'issue de l'appel à candidatures GAL FEAMPA 2021-2027

Bénéficiaires non éligibles :

Toute structure autre que la structure porteuse d'un GAL FEAMPA sélectionné par la Région Occitanie à l'issue de l'appel à candidatures GAL FEAMPA 2021-2027

Opérations éligibles

Les actions éligibles relèvent de l'animation et du fonctionnement et des GALPA.

Opérations non éligibles

Opérations ne relevant pas exclusivement de l'animation et du fonctionnement et des GALPA.

Dépenses non éligibles :

- Impôts et taxes, frais financiers,
- TVA récupérable,
- Frais de dossier,
- Dépenses payées au-delà du 30 juin 2029.

Coûts simplifiés :

Toutes les dépenses autres que « frais de personnel » seront retenus sur la base d'un taux forfaitaire de 25 % appliqué aux frais de personnel.

Lien avec d'autres réglementations

Lignes de partage entre les objectifs spécifiques

Intensité d'aide publique :

- 80% pour les projets remplissant au moins l'un des 3 critères suivants : Être d'intérêt collectif / Avoir un bénéficiaire collectif / Présenter des caractéristiques innovantes, le cas échéant, au niveau local, ou garantir un accès public à leurs résultats

Taux de cofinancement des aides publiques :

- FEAMPA : 50%
- Contreparties nationales (Région) : 50%

Plan de financement type :

- Autofinancement de la structure porteuse : 20%
- Région : 40%
- FEAMPA : 40%

Plancher d'éligibilité : le dossier mobilise un minimum de 5 000 € d'aides publiques

Plafond de dépenses éligibles : le coût total de l'animation-fonctionnement (y compris gestion, suivi et évaluation de la stratégie) n'excède pas 25% de la maquette financière totale du GALPA.

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'opérations

Indicateurs de résultat :